

N°2018- 00158 /MDNAC/SG

COMMUNIQUE

Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants a l'honneur d'informer les parents d'élèves et les élèves des classes de CM2, qu'il sera organisé pour la rentrée scolaire 2018-2019 un concours d'entrée en classe de sixième (6^{ème}) au Prytanée Militaire de Kadiogo pour le recrutement de **quarante-cinq (45) garçons et quinze (15) filles soit un total de soixante (60) élèves.**

I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

- être de nationalité burkinabé ;
- être âgé de onze (11) ans au minimum et treize (13) ans au maximum au 31 décembre 2018 c'est à dire être né(e) entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2007 ;
- n'avoir pas déjà fait la classe de sixième (6^{ème}) des lycées et collèges ;
- n'avoir pas fait l'objet d'une condamnation pénale.

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre :

1. une (01) demande manuscrite timbrée à 200 FCFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;
2. un (01) extrait d'acte de naissance ou un jugement déclaratif en tenant lieu et établi au plus tard en 2013, **(les photocopies légalisées ne sont pas acceptées) ;**
3. un (01) certificat de nationalité burkinabé ;
4. un (01) certificat de scolarité de la classe de CM2 des années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 attestant que le candidat est régulièrement inscrit dans la région depuis au moins deux (02) ans **(Pour les enfants des agents nouvellement mutés dans la région la décision d'affectation fait foi, ceux de la diaspora et ceux hors du pays le certificat de nationalité fait foi) ;**
5. une (01) photocopie de la carte d'identité scolaire de l'année 2017-2018 ;
6. une (01) photocopie légalisée du CEPE ou une attestation de réussite de la session de juin 2018 à déposer au plus tard **le 14 juillet 2018** en cas de réussite au concours.

III. DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront reçus du **05 février 2018 à 07 heures 30 minutes** au **07 mars 2018 à 16 heures 00 minute** aux lieux suivants :

- à l'Etat-Major du Groupement Central des Armées (Direction des Ressources Humaines), aux Postes de Commandement de la 1^{ère} Région Aérienne (Armée de l'Air), de la 3^{ème} Région Militaire (Camp Général Baba SY) et du Groupement de Commandement d'Appui et de Soutien (Camp Général Aboubacar Sangoulé Lamizana) basés à Ouagadougou pour la Région du Centre.
- au Poste de Commandement de la 1^{ère} Région Militaire pour la Région du Centre-Nord à Kaya ;
- au Poste de Commandement de la 2^{ème} Région Militaire pour la Région des Hauts-Bassins à Bobo-Dioulasso ;
- au Poste de Commandement du 23^{ème} Régiment d'Infanterie Commando basé à Dédougou pour la Région de la boucle du Mouhoun;
- au Poste de Commandement du 11^{ème} Régiment d'Infanterie Commando basé à Dori pour la Région du Sahel ;
- au Poste de Commandement du 12^{ème} Régiment d'Infanterie Commando basé à Ouahigouya pour la Région du Nord ;
- au Poste de Commandement du 22^{ème} Régiment d'Infanterie Commando basé à Gaoua pour la Région du Sud-Ouest ;
- au Poste de Commandement du Détachement de la 2^{ème} Compagnie d'Infanterie du 24^{ème} Régiment Interarmes basé à Banfora pour la Région des Cascades ;
- au Poste de Commandement de la Compagnie de Gendarmerie Nationale de Manga, pour la Région du Centre-Sud ;
- au Poste de Commandement du 34^{ème} Régiment Interarmes basé à Fada N'Gourma pour la Région de l'Est ;
- au Poste de Commandement de la 3^{ème} Compagnie de la Brigade Nationale de Sapeurs Pompiers basé à Koudougou pour la Région du Centre-Ouest ;
- au Poste de Commandement du 31^{ème} Régiment d'Infanterie Commando basé à Tenkodogo pour la Région du Centre-Est ;
- au Poste de Commandement de la Compagnie de Gendarmerie Nationale de Ziniaré pour la Région du Plateau Central.

La clôture des inscriptions est fixée au **07 mars 2018 à 16 heures 00 minute**

IV. CENTRES D'EXAMEN

Les garnisons suivantes sont retenues comme centres d'examen :

Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouagadougou, Ouahigouya, Tenkodogo, Ziniaré.

V. EPREUVES DU CONCOURS

Le concours comportera les épreuves suivantes :

1. **une épreuve de dictée notée sur 10 ;**
2. **une épreuve d'étude de texte notée sur 20, elle consiste en des questions relatives au texte et portant sur le vocabulaire, la conjugaison, la grammaire et l'intelligence du texte ;**
3. **l'écriture et la présentation de l'étude de texte sont notées sur 10 ;**
4. **une épreuve de calcul comprenant :**
 - **des opérations notées sur 20 ;**
 - **un problème noté sur 20.**

Les épreuves, toutes écrites se dérouleront dans la seule matinée du **dimanche 06 mai 2018**.

L'appel des candidats aura lieu le même jour à **06 heures 00 minute** dans tous les centres.

Les candidats se présenteront munis du récépissé ayant servi à l'inscription et de la carte d'identité scolaire.

VI. ADMISSION

La répartition des quotas par région pour le concours 2018 se présente comme suit :

REGIONS	GARCONS	FILLES	TOTAUX	OBSERVATIONS
Centre	10	02	12	
Hauts Bassins	05	01	06	
Plateau Central	02	01	03	
Centre Nord	02	01	03	
Sahel	01	01	02	
Boucle du Mouhoun	04	01	05	
Cascades	02	01	03	
Sud-Ouest	02	01	03	
Est	03	01	04	
Centre Sud	02	01	03	
Centre Ouest	04	01	05	
Centre Est	03	01	04	
Nord	04	01	05	
Pupilles de la Nation	01	01	02	
TOTAUX	45	15	60	

L'admission définitive ne sera prononcée qu'à l'issue d'une visite médicale d'aptitude, d'une épreuve sportive et d'une enquête de moralité.

VII. Pupilles de la Nation

Les dossiers de candidature des pupilles de la Nation devront comporter la mention "**Candidat pupille de la Nation**". Ces dossiers seront reçus dans les mêmes lieux que ceux

énumérés plus haut. Le Commandement se réserve le droit de vérifier le statut de ces candidats. Ceux dont les dossiers seront retenus composeront dans les mêmes centres que les autres candidats. Une moyenne de référence sera utilisée pour déterminer le garçon et la fille admis au titre de cette catégorie, dont le classement se fera par ordre de mérite selon une liste nationale sans distinction de la région d'origine.

VIII. Elèves Burkinabé de la Diaspora

Les élèves Burkinabé de la Diaspora et ceux ne résidant pas au Burkina Faso remplissant les conditions ci-dessus mentionnées, sont autorisés à déposer leurs dossiers dans les centres de dépôts de la ville de Ouagadougou et donc à prendre part au concours au compte de la Région du Centre.

Tous les frais inhérents à la participation de ces élèves sont à la charge de leurs parents.

IX. ORIENTATION

L'orientation des élèves Burkinabé dans les Prytanées des pays amis est du ressort du commandement.

Ouagadougou, le

Jean Claude BOUDA
Commandeur de l'Ordre National

